

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE531

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis (nouveau)* Réaffirmer l'importance de soutiens spécifiques aux zones de montagne permettant une compensation économique des handicaps naturels et garantissant un développement équilibré de ces territoires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger l'agriculture de montagne et les soutiens spécifiques qui lui sont alloués et qui participent au maintien de l'agriculture et de l'activité économique sur le territoire.

Il ressemble à l'amendement CE3 de Messieurs Abad et Straumann à ceci près qu'il remplace la notion de "handicap" par celle de "handicaps naturels", qui semble plus précise lorsque l'on parle des territoires de montagne.